



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CHARENTON-LE-PONT



Rencontre des acteurs engagés contre la précarité financière - 21 juin 2022

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux
94220 CHARENTON-LE-PONT

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Charenton-le-Pont se mobilise pour déployer des actions adaptées afin de faciliter la vie quotidienne de tous les habitants.

Les Charentonnaises et les Charentonnais confrontés à un contexte d'exclusion sociale ou de précarité économique, font l'objet d'un suivi attentif de la part des services sociaux de la Ville en lien avec les différentes structures publiques et associatives avec lesquelles nous travaillons.

Une attention particulière est portée aux seniors et aux personnes en situation de handicap en leur proposant des soutiens adaptés, sous forme d'aides financières ou de services. Des animations permettent de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels.

Au-delà de ses missions obligatoires, le CCAS est un outil opérationnel au service des politiques sociales de la Commune afin de repérer et de répondre à l'évolution des besoins sociaux de notre territoire.

Ainsi, a-t-il développé ces dernières années des initiatives innovantes comme le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE), le Pass'Sport du Cp à la 3ème, la Caravane du Vivre Ensemble, le « Pack Parent Solo » destiné aux familles monoparentales. En 2021, il a intégré le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permettant la mise en place d'actions visant à conforter les compétences des parents et enfin mené un programme d'activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) favorisant ainsi le renforcement des compétences des enfants.

Après avoir initié en 2017 le Conseil local de Santé Mentale (CLSM) avec Saint-Mandé et Saint-Maurice, puis mis en place le Sport sur Ordonnance en 2019, le CCAS s'est particulièrement mobilisé en 2020 pour soutenir les Charentonnais dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. En 2021 ses équipes se sont largement consacrées à la protection des populations en repérant et contactant les Charentonnais les plus fragiles, en accompagnant les publics les moins mobiles avec les véhicules municipaux vers le centre de vaccination de Maisons-Alfort et en participant à l'organisation de celui-ci.

L'année 2022 a vu les conséquences du conflit russo-ukrainien impacter notre territoire, avec l'accueil en urgence des populations réfugiées et les premiers signes de l'aggravation et l'élargissement des précarités financières et énergétiques à une nouvelle population.

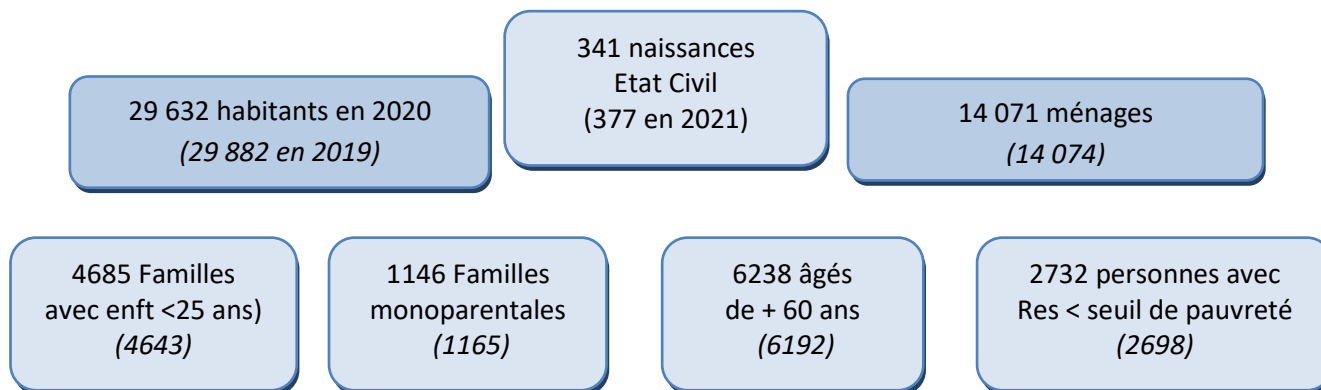
C'est ainsi qu'à côté des enjeux de santé et du Vivre Ensemble, le CCAS s'est concentré sur la prévention des précarités afin de répondre aux besoins des Charentonnais.

Je remercie ici les membres du Conseil d'administration du CCAS, les partenaires et l'ensemble des élus et du personnel pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année afin de renforcer les solidarités locales.

Hervé GICQUEL
Maire, Président du CCAS

Michel van den AKKER
Vice-Président du CCAS

Rapport d'activités 2022 C.C.A.S. Charenton-le-Pont



Chiffres Insee RP 2019 (sauf pour la population : RP 2020)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune. Selon l'Article L.123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Pour un service optimal aux usagers :

Une organisation qui s'appuie sur des professionnels engagés,

La crise sanitaire a pointé l'importance de l'engagement de proximité des collectivités territoriales auprès de la population. Dans une dynamique nationale et locale de vieillissement de la population, **la création en 2021 du « pôle santé autonomie »**, chargé de renforcer l'offre santé corrélée à l'offre de soutien à domicile permet d'améliorer la fluidité des parcours sur le territoire en relation étroite avec les institutions publiques et privées (5,4 ETP au CCAS + 4,3 ETP à la résidence).

Le « **pôle de développement social** » continue sa mission d'accueil, d'accompagnement des publics mais aussi d'analyse et d'étude des besoins sociaux de la population, d'animation des coordinations des partenaires et porte une attention particulière aux publics « invisibles » et « perdus de vue » en favorisant la démarche d'aller-vers (7,4 ETP). Les actions de soutien à la parentalité sont renforcées avec l'intégration au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et la mise en œuvre du Contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ces services opérationnels sont soutenus par un « **pôle ressources partagées** » avec les autres services du pôle des Solidarités chargé de l'assistance administrative, des finances et de la direction. (4 ETP).

Une offre enrichie de partenaires,

Le Centre Alexandre Portier accueille le CCAS, la Direction de la Petite Enfance et son relais, la PMI départementale ainsi que des permanences (Assistants Sociaux du Département, Chargées d'accompagnement des bénéficiaires du RSA de l'Association Tout'Azimut, écrivains publics de l'Association des Familles de Charenton, médiation familiale de l'UDAF et psychologue), l'Espace Autonomie départemental destiné à l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap et depuis 2020 une permanence d'accueil des services départementaux.

En 2021, l'offre est enrichie avec des permanences de l'association Espace Droit Famille qui propose désormais une demi-journée par semaine un Point Information Familles. En 2022, un nouveau partenariat voit le jour entre l'Etat, avec le commissariat de Charenton-le-Pont, la CAF et les Villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice pour la création d'un **poste d'Intervenant Social en Commissariat** dédié à l'accueil et l'orientation des victimes de violences conjugales et intra-familiales avec 3 demi-journées de permanences au Centre Portier.



LE POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

1 : La domiciliation pour garantir un accès aux droits élémentaires

La domiciliation, appelée également « élection de domicile », permet à toute personne sans domicile fixe ou stable de **disposer d'une adresse administrative** où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations (ex : rSa, délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales...). Elle est accordée pour une durée d'un an renouvelable et **favorise l'accès aux droits**. Depuis 2015, date de la mise en place des domiciliations, 183 personnes ont été domiciliées un an ou plus.

- ✓ **84 domiciliés** en 2022
- ✓ **Motifs des nouvelles demandes** : Ruptures familiales 12 (9 en 2021), violences intrafamiliales 2 (2), Expulsions 1 (1), Résiliation du bail 1 (1), hébergement par le « 115 » 5 (4), Sans Domicile Fixe 2 (4), Ruptures d'hébergement 7 (4)
- ✓ **Motifs des sorties** : 8 non-renouvellements à l'expiration / 8 radiés car non venus depuis plus de 3 mois / 9 Relogements (parc social, SIAO, Solibail)

DOMICILIATION					
	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de domiciliés au 31/12	50	52	52	57	59
Nouvelles demandes	22	28	34	26	29
Renouvellements	28	24	18	31	30
Nb de sortants	18 <i>Dont 6 relogements</i>	21 <i>Dont 5 relogements</i>	28 <i>Dont 12 relogements</i>	17 <i>Dont 9 relogements</i>	25 <i>Dont 9 relogements</i>
Total	68	73	80	74	84
Nombre de courriers	1233	1489	935	1315	1493

2 : L'accès aux droits nationaux : une activité en recul

Dans le cadre des missions d'instruction des aides légales, le CCAS soutient les Charentonnais(e)s dans la constitution de leurs dossiers auprès des organismes d'action sociale. Cette mission est réalisée par 3 agents (2.6 ETP).

→ La dématérialisation des demandes et la possibilité pour les usagers de déposer leurs dossiers directement en ligne entraînent une baisse mécanique des instructions par le C.C.A.S.

AIDES LEGALES	2018	2019	2020	2021	2022
Aide médicale d'État (AME)	21	10	3	6	7
Aide-ménagère au titre de l'aide sociale	5	9	6	6	11
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	50	23	20	32	27
Retraite et complémentaire				9	10
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	23	29	18	21	22
Allocation adulte handicapé (AAH)	11	7	6	8	7
Allocation compensatrice (ACTP)	-	2	3	1	2
Prestation de compensation du handicap (PCH)	10	4	9	6	7
Reconnaissance Travailleur handicapé	8	5	4	6	10
Cartes Mobilité Inclusion	85	40	38	40	27
Hébergement personnes handicapées	12	14	4	9	7
Hébergement personnes âgées	30	23	25	14	11
Enquête obligation alimentaire	27	13	25	14	14
Pré-évaluation RSA	103	71	6	0	0
Demande RSA	70	53	37	45	0
Successions	21	25	22	24	23
Chéquiers Mobilité	38	22	15	38	0
TOTAL	514	350	241	279	185

3 : La lutte contre la fracture numérique : le CCAS adapte son organisation

Afin de soutenir l'accès aux droits légaux pour tous, le C.C.A.S propose depuis 2021, pour les publics les plus éloignés de l'outil informatique, [l'accès à une borne numérique pour réaliser des démarches administratives](#). Les deux agents d'accueil, désormais conseillers numériques, accompagnent et soutiennent les usagers pour l'utilisation de cet outil. Pour compléter, des ateliers collectifs seront proposés en 2023 afin de favoriser l'autonomie de ces publics.

85 personnes ont bénéficié du soutien des agents d'accueil numérique pour des dossiers concernant essentiellement la CAF (55% des cas), AMELI (15%) ou d'autres institutions publiques (9%).

85 Demandes			
CAF	47		
AMELI	13	CNAV	3
Aides facultatives	8	Préfecture	3
Impôts	4	La poste	2
Logement	3	Pôle emploi	2

4 : Les aides facultatives : innover pour répondre aux besoins

Le CCAS conçoit et verse des aides locales adaptées aux besoins spécifiques des Charentonnais.

A – Les Primes de naissance

Ces primes historiques sont attribuées sans conditions de ressources aux mères de famille âgées de moins de 25 ans lors de la naissance du 1^{er} ou 2^{ème} enfant, et aux mères de familles à l'occasion de la naissance d'un 3^{ème} enfant ou au-delà.

⇒ 51 primes versées pour un montant de 23 613 € dont 1 mère âgée de moins de 25 ans



30 en 2021 pour un montant de 13 493€
30 en 2020 pour un montant de 13 493€
35 en 2019 pour un montant de 16 330€
44 en 2018 pour un montant de 19 548€

B – Le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE)

Cette prestation financière mensuelle créée en 2017 permet que la garde individuelle ait un reste à charge égal à celui de la garde en crèche. Elle est versée aux familles ayant des ressources inférieures à 8 000 euros mensuels et compense le surcoût éventuel de la garde individuelle.

⇒ 42 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 37 139 €



47 en 2021 pour un montant de 50 039€
49 en 2020 pour un montant de 77 757€
65 en 2019 pour un montant de 82 325€
61 en 2018 pour un montant de 85 352€

C - Aide à un Projet Educatif et bourse aux projets

Le projet éducatif est une prestation financière attribuée par le Conseil d'Administration qui étudie la situation et les conditions du projet concourant à l'éducation ou la formation des moins de 25 ans.

⇒ 9 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 9 471 €



14 en 2021 pour un montant de 16 011€
11 en 2020 pour un montant de 10 585
10 en 2019 pour un montant de 8 670€
20 en 2018 pour un montant de 9 132€

Ce dispositif se décline sous la forme d'un soutien d'aide aux départs aux voyages scolaires avec l'aide aux voyages scolaires :

⇒ 11 familles ont bénéficié de l'aide aux séjours pour un montant de 1 910 €

Le CCAS a également souhaité inciter les initiatives citoyennes des jeunes charentonnais âgés de 16 à 30 ans en valorisant leur engagement par un soutien financier à des projets locaux non lucratifs (individuels ou collectifs) de solidarité ou d'amélioration du cadre de vie des Charentonnais.

⇒ **1 projet financé pour un montant de 1 500 €**

D - Le Pass'Sport

Cette aide financière créée en 2016 est versée aux familles sous forme de bons à déduire du prix de la cotisation. Son montant est compris entre 100 et 150€ et la cible est de nouveau élargie en 2021 (TSI supérieur à 60%) intégrant de fait la classe moyenne. Elle a pour objectifs de favoriser et faciliter l'accès au sport des plus jeunes scolarisés en élémentaire ou au collège.

⇒ **615 enfants ont bénéficié d'un Pass'Sport (distribués) en 2022 pour un montant de 70 290€ utilisés**



537 en 2021 pour un montant de 49 100€
376 en 2020 pour un montant de 27 080€
448 en 2019 pour un montant de 39 160€
455 en 2018 pour un montant de 35 750€

E - Le Pass'Activités

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, notamment les plus fragilisées, le C.C.A.S propose le Pass'Activités, aide financière sous conditions de ressources, créée en 2018 et délivrée aux familles monoparentales sous la forme de « chèques loisirs ». D'une valeur de 100€ par enfant âgé de 3 à 18 ans (coût réel de 80€ pour le CCAS), elle permet de bénéficier d'une offre de loisirs à partager en famille (cinéma, concert, parcs d'attractions...).

⇒ **150 enfants en 2022 pour un montant de 15 000€**



250 enfants en 2021 pour un montant de 20 000€
Opération reportée en 2020 (crise sanitaire)
220 enfants en 2019 pour un montant de 17 600€
212 enfants en 2018 pour un montant de 16 960€

FOCUS sur les aides aux familles

Évolution du nombre et des montants des aides financières aux familles

ANNÉE	Nombre total d'aides	Montants versés (€)
2018	690	169 577
2019	665	168 485
2020	478	131 915
2021	878	148 642
2022	1082	183 143

Dont Petite Enfance

ANNÉE	Nombre de naissance	Primes de naissance	Montants versés (€)	Forfait Garde SAJE	Montants versés (€)	Nombre d'aides Petite Enfance	Total Montants versés (€)
2018	429	44	19 548	61	85 352	105	104 900
2019	412	35	16 330	65	82 325	100	98 655
2020	361	30	13 493	49	77 557	79	91 050
2021	377	30	13 493	47	50 039	77	63 532
2022	341	51	23 613	42	37 139	93	60 752

Dont Enfants scolarisés

ANNÉE	Projet Educatif	Montants versés (€)	Pass' Sport	Montants versés (€)	Pass' Activités	Montants versés (€)	Nombre d'aides Enfance	Total Montants versés (€)
2018	18	9 132	355	35 530	212	16 960	585	62 207
2019	10	8 800	384	39 470	220	17 600	614	65 870
2020	11	10 585	254	27 080	0 (*)	0 (*)	265	37 665
2021	14	16 011	537	49 100	250	20 000	801	85 111
2022	21	12 881	615	70 290	150	15 000	786	98 171

(*) Campagne annulée en raison de la crise sanitaire

F – La lutte contre la précarité énergétique

Aides aux fluides					
AIDES A L'ÉNERGIE (SIPPEREC)	2018	2019	2020	2021	2022
Enveloppe attribuée au CCAS		3400	3300	3921	3200
Nb de demandes	5	6	5	14	11
Montant total accordé par le CCAS	1 520€	1 282€	1 610€	4 283€	4 524€
Évolution des montants	-32%	-16%	+26%	+166%	+ 5.6%
AIDES VÉOLIA				1330	1300
Nb de demandes				1	1
Montant total accordé				285 €	370€

La situation énergétique se dégradant fortement à la fin de l'année 2022, le Ccas a étudié la création pour 2023 d'une aide pertinente et efficiente afin de soutenir les publics fragilisés par les effets de cette crise énergétique.

G – Les aides exceptionnelles 2022 : Le coup de pouce aux bas salaires et aux bénéficiaires du CMR

Dans un contexte de forte inflation des prix et du coût de la vie, le CCAS a souhaité soutenir l'ensemble des habitants exerçant une activité salariée (revenus compris entre 8000 et 18000€ en 2021) plus communément appelés « travailleurs pauvres ». Cette population, peu identifiée par le CCAS jusqu'alors a été particulièrement touchée par les effets des crises successives sanitaire, sociale et économique. Le montant de l'aide a été fixé à 120€ par personne éligible.

203 bénéficiaires – 24 220€

C'est avec le même objectif qu'une aide exceptionnelle a été versée aux bénéficiaires du Complément Mensuel de Ressources (âgés et handicapés) sous la forme d'un doublement du montant au mois de décembre.

219 bénéficiaires – 39 500€

H – Les aides financières attribuées par le Conseil d'Administration

➡ **Une légère remontée des demandes : la maladie reste le premier facteur de déstabilisation – Le maintien dans le logement, le besoin essentiel à soutenir**

Ces aides financières sont attribuées par le Conseil d'Administration qui étudie les situations présentées par des travailleurs sociaux. **4 avances remboursables** ont été concrétisées pour un montant de 3340€ (3 en 2020 pour 2590€, 5 en 2019 pour 5396€).

AIDES FINANCIERES délibérées par le Conseil d'Administration					
	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de demandes	75	51	47	58	66
Aides attribuées	48	41	22	33	34
Orientation vers le CMR				5	6
Refus / Ajournées	27	10	25	21	21
Montant total accordé	16 641€	15 510€	6 588€	24 783€	16 109 €
Évolution des montants /N-1	12%	- 7%	-42%	+376%	-34.9%

Thématique du besoin					
Habitation	39	31	18	29	20
Santé	16	4	2	3	4
Enfant	9	5	6	4	2
Impayés	11	11	20	16	20
Taxe	2	2	1	2	1
Mobilités	5	0	0	0	0

Subvention CAF : 23.000€
Subvention DRIEETS : 23.000€

5 : En 2022, le Centre Portier devient lieu Ressources Parentalité

En 2022, le Centre Portier est reconnu « lieu ressources parentalité » par la CAF et labellisé « Maison des 1000 jours » par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS). Le CCAS rejoint ainsi le premier trio de « Maisons des 1000 jours » du Département du Val-de-Marne.

Ces labels reconnaissent l'étendue et la qualité de l'offre organisée par le CCAS à destination des parents et confirment le choix de la Ville de s'engager durablement dans l'accompagnement et le soutien à la parentalité, problématique mise à jour sur le territoire communal lors de la crise sanitaire.

Ainsi l'action du CCAS s'articule autour des plusieurs actions ciblées autour de l'information, l'écoute et l'orientation, le soutien psychologique, l'échange et le répit avec notamment :

→ Le point information familles et la caravane du vivre ensemble qui permettent sous deux formats différents de repérer, d'informer et orienter les familles vers des professionnels de champs différents (psychologue, médiateur, assistante sociale, juriste etc...)

→ Les groupes d'échanges animés par un professionnel, réunissant une dizaine de personnes autour de thématiques spécifiques (mon ado, l'épuisement parental, le répit...)

→ Les conférences qui s'adressent à un public plus large et traite d'un sujet particulier (harcèlement, accompagnement à la scolarité)

→ Les débats théâtraux qui invitent les spectateurs à intervenir directement dans le cours d'une scène de théâtre afin d'en imaginer l'issue (mise en situation et débat)

→ L'aide aux départs en vacances en partenariat avec L'ANCV et l'AFC, qui permet aux familles de partir en vacances durant la période estivale à des prix attractifs

	Nombre de séances	Nb de personnes présentes
Point Information Familles	48	77
Caravane du vivre ensemble	1	60
Groupes d'échanges	6	53
Débat théâtral	1	119
Conférences	3	228
Sortie famille à Thoiry	1	138
Accès aux vacances	14 familles	37

→ Le soutien aux personnes victimes de violences conjugales ou intra-familiales est également une priorité avec la création d'un poste d'intervenante sociale en commissariat dont le coût est partagé entre l'Etat, les communes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, avec une participation de la CAF. La professionnelle assure des permanences au Centre Alexandre Portier 3 demi-journées par semaine. Articulation entre la police et les services sociaux, en amont ou après le dépôt de plainte, elle accompagne et propose une orientation aux victimes, ou aux personnes en détresse ou en difficultés sociales.

7 jeunes
en 2022-2023
9 jeunes en
2021-2022

- o **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** est reconduit en 2022/23. Subventionné par la CAF à hauteur de 4000€, il a pour objectif de renforcer les chances de réussite de collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} orientés principalement par le collège de la Cerisaie. Il privilégie l'aide méthodologique et la pédagogie du détour, encourage l'accès à la culture, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir, et s'attache à renforcer la confiance des jeunes dans leurs capacités de réussir. Les séances se déroulent les mardis et jeudis soir pendant 2h00, mobilisant 2 adultes.

6 : L'animation de l'offre sur le territoire

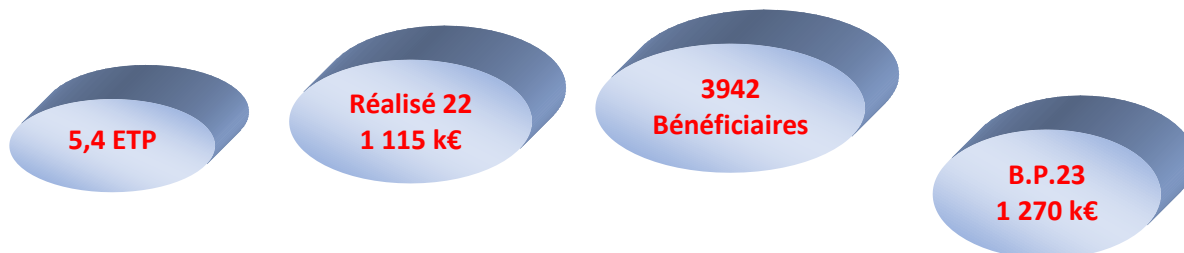
Avec l'objectif d'organiser le maillage territorial et de fédérer l'ensemble des acteurs sociaux de la commune afin de répondre aux besoins de la population charentonnaise, le pôle de développement social continue à organiser des rencontres multi-partenariales qui peuvent prendre différentes formes (groupes de réflexion thématique, rencontre des partenaires, speed-meeting des partenaires sociaux qui délivrent des aides financières...).

A titre d'exemple, les coordinations gérontologiques (1 par trimestre), sans abrisme (3 par an) et cas complexes (santé mentale) permettent la présentation et la découverte des partenaires et leurs dispositifs tout en favorisant la mise en commun et l'analyse des pratiques professionnelles dans l'objectif d'améliorer les prises en charge sur le territoire. Plusieurs situations particulièrement complexes et anciennes trouvent ainsi une solution grâce à la collaboration de tous.

Projets 2023

- La mise en œuvre de l'aide à l'achat d'électroménager pour les bénéficiaires du CMR ;
- La lutte contre la précarité énergétique par la création d'une aide exceptionnelle de prévention des coupures ou réduction de puissance par la prise en charge d'une partie de la dette EDF ;
- La lutte contre la fracture numérique avec la mise en œuvre d'ateliers collectifs ;
- Le soutien au pouvoir d'achat et à l'alimentation saine et durable ;
- Le recrutement d'une coordinatrice parentalité.

LE PÔLE SANTÉ / AUTONOMIE



1 : La santé et les HandicapS

1 - Le Conseil Local de Santé Mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre les élus, les acteurs de la psychiatrie, les représentations des usagers et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants. Charenton-le-Pont s'est associée avec Saint-Mandé et Saint-Maurice pour le créer en 2017. Son assemblée plénière n'a pas pu se réunir en 2022, en l'absence de recrutement d'un coordinateur.

2 - Le Sport sur ordonnance, Sport-Santé

Le dispositif sport sur ordonnance est en forte dynamique en 2022. Après l'accueil de 57 personnes en 2021, une file d'attente d'une vingtaine de personnes reste active à la fin 2022 pour entrer dans le parcours de reprise d'activité physique. L'accueil d'adolescents sur un créneau spécifique s'est poursuivi en 2022 et une rencontre à la rentrée 2022 avec la nouvelle équipe de direction du collège de la Cerisaie a permis de promouvoir le programme.

En 2022, le dispositif compte 28 participants dont une adolescente. Six créneaux sont assurés par l'association VIACTI (2 éducateurs), un coach Sport Santé et un sophrologue. Deux intervenants sportifs du service seniors ont passé leur certification APA qui leur permet d'assurer les évaluations du dispositif Sport sur Ordonnance et encadrer des activités.

Neuf usagers sont sortis du dispositif avec une orientation vers les activités seniors du CCAS.

3 - Actions Santé

Depuis 2017 avec les premières « Assises de la Santé et du Sport », le CCAS est à la manœuvre concernant la promotion de la santé durant ces dernières années. Un temps de rencontre au mois de juin 2022 a mobilisé les professionnels de santé charentonnais sur la thématique des communautés professionnelles territoriales de santé comme outil de lutte contre les déserts médicaux.

Avec l'appui du CCAS, la Ville travaille sur un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une activité médicale pluridisciplinaire et de soins de premier niveau dans les bâtiments du 9 rue Jean Jaurès en vue de développer l'offre médicale et l'attractivité du territoire charentonnais.

La première édition du Forum Santé / Autonomie en octobre 2022 a permis d'accueillir une centaine de personnes (personnes âgées, aidants et professionnels) en recherche d'information et de réponses aux difficultés rencontrées. La table ronde sur « L'aide aux aidants » a apporté un éclairage sur cette thématique. Si la nécessité de la mise en place d'un « Café des aidants » transversal a émergé, cette rencontre n'a pas permis d'identifier un porteur local.

Le périmètre du Forum Santé / Autonomie devra être questionné à la lumière de cette première expérience.

4 - Handicap

La Commission Ville et HandicapS s'est réunie deux fois en 2022. Celle-ci s'est notamment fixée différents objectifs comme la réactivation de la sous-commission sensibilisation des pathologies handicapantes telle que l'autisme.

12 classes des 5 écoles élémentaires ont pu bénéficier des actions de sensibilisation au handicap avec l'association ODAAS.

Projets 2023

- Sport sur ordonnance
 - Déployer le dispositif Sport sur ordonnance à destination des enfants souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) ou d'obésité
 - Développer un créneau pour usagers actifs atteints d'une ALD.
 - Diversifier l'offre de sortie et l'orientation des bénéficiaires du dispositif Sport sur ordonnance à la fin de la prise en charge par le CCAS.

- Santé
 - Mener un diagnostic territorial de santé, en partenariat avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) pour affiner la connaissance des acteurs médicaux de Charenton.
 - Renforcer l'attractivité de la Ville pour l'accueil de professionnels de santé en facilitant leur installation.
 - Accueillir une chargée de mission Santé et Handicaps début 2023 qui permettra de suivre la commission Ville et HandicapS mais également de coordonner le CLSM.

- Commission Ville et HandicapS
 - Impulser une dynamique de la sous-commission sensibilisation
 - Etablir un diagnostic territorial de l'offre culturelle et sportive à destination du public porteur de handicap.

2 : Les seniors



PREVENTION, ANIMATION, SERVICES DE SOUTIEN AU DOMICILE

Les missions :

- ⇒ Accueillir, écouter, comprendre le public et ses demandes ;
- ⇒ Informer, orienter, accompagner les demandeurs ;
- ⇒ Participer à la prévention et à la lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par l'âge, la situation de handicap, la maladie, la précarité financière etc...
- ⇒ Accompagner les habitants pour leur permettre de bien vivre leur avancée en âge dans le contexte actuel d'allongement de la vie ;
- ⇒ Stimuler l'autonomie, préserver la santé et développer le lien social en proposant des activités régulières ou ponctuelles, physiques, sportives ou cognitives, récréatives ou festives, adaptées à chacun et à chaque étape de sa vie ;
- ⇒ Valoriser le rôle social des seniors.

Afin d'atteindre ces missions, le service organise des activités, des voyages, des sorties ainsi que des festivités. Il assure l'animation de la coordination gérontologique et la mise en place de la politique de prévention. La Direction Santé / Autonomie a redéployé un poste sur des missions d'accompagnement des liens sociaux pour les usagers les plus isolés.

1 - Les activités : une activité d'avant crise sanitaire retrouvée

➡ Les activités ont pu reprendre en septembre et ont rencontré un franc succès avec 641 inscriptions. Avec l'ouverture de la piscine, les cours d'aquagym et d'aquafitness ont été très sollicités. Face à cette demande, le service n'a pas pu donner satisfaction à l'ensemble des retraités.

La Direction Santé / Autonomie a poursuivi son partenariat avec l'Université Inter Ages en 2022. L'association a pu présenter ses activités lors du Forum des associations au mois de septembre.

	Nombre d'activités	Nombre de créneaux	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR	Personnes en liste d'attente
2018	17	31	625	385	187	1	0
2019	18	33	730	459	212	3	22
2020	20	35	586	473	168	5	13
2021	22	32	603	573	196	0	0
2022	21	33	748	491	131	1	27

2 - Les voyages

Un séjour de vacances a permis à 29 personnes de découvrir l'île de Noirmoutier pour un coût, transport compris de 13 974,50 euros. 2/3 des participants, étant non-imposables, ont pu bénéficier de l'aide aux vacances (programme « seniors en vacances » de l'Agence Nationale des Chèques vacances. Le reste à charge pour le CCAS, après participation des voyageurs et hors ressources humaines s'élève à 4721.86 euros.

3 - Les festivités

La semaine bleue a accueilli plus de 600 retraités autour d'une douzaine d'événements au mois d'octobre : 265 seniors se sont retrouvés au Théâtre pour le spectacle « Les yéyés », 60 personnes à l'atelier d'art floral en partenariat avec les jardiniers de la ville et Plus d'une centaine de personnes au loto de l'A3A.

Le banquet de Monsieur le Maire à la BODEGA a rassemblé 842 personnes.

4 - Les sorties

Tout au long de l'année, 13 sorties et festivités ont été organisées, générant 1018 inscriptions. Le nombre de bénéficiaires du CMR a augmenté et cela s'explique par la reprise des déjeuners dansants.

	Nombre de sorties	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR
2018	18	1092	495	161	10
2019	24	1744	675	291	23
2020	0	0	0	0	0
2021	23	834	550	169	0
2022	13	1018	592	140	14

5 - La prévention

✓ Plan bleu et personnes fragilisées

Le plan canicule a été fortement mobilisé durant l'été 2022 avec 389 inscrits sur le registre des personnes vulnérables. 200 usagers ont été appelés à chaque épisode canicule en lien avec les partenaires habituels de la coordination gérontologique (Aidapac, Clapa, Idel santé, Espace Autonomie, etc...). C'est également l'occasion de renforcer les inscriptions des personnes repérées au service de la téléalarme, en collaboration avec le Conseil Départemental qui en assure la gratuité pendant l'été quand le CCAS le prend en charge toute l'année.

6 - Les services de soutien à domicile

✓ Mobilité

Afin de **prévenir l'isolement lié aux difficultés de mobilité**, le bus-service a permis à 123 seniors (90 en 2021, 100 personnes en 2020) de bénéficier de 3054 trajets tout au long de l'année (2655 en 2021, 2540 en 2020).

Utilisation du Bus service 2022

Motifs	Nombre de trajets	Repartition
Activité	277	9%
Démarches administratives	101	3%
Festivités	176	6%
Médical	504	17%
Repas résidence Jeanne d'Albret	824	27%
Marché, courses, Petit plus,...	1030	34%
Partenaires extérieurs	40	1%
Personnels et divers	102	3%
Total	3054	

Moyenne âge	84,6	Répartition
< 60 ans	1	0,8%
60-70 ans	9	7,3%
70-80 ans	17	13,8%
80-90 ans	50	40,7%
> 90 ans	46	37,4%
Bénéficiaires	123	

✓ Revalorisation du Complément Mensuel de Ressources

En 2022, le CCAS a décidé la revalorisation du Complément Mensuel de Ressources, garantissant ainsi aux 240 personnes concernées des ressources mensuelles de 1110 euros. Le dernier seuil de pauvreté connu (2019) s'élève à 1102 euros. Le versement mensuel peut aller jusqu'à 194 euros. Les 20 couples seniors ont complété leurs ressources jusqu'à 1665 euros.

Grâce au versement d'un 13^{ème} mois en décembre, la garantie de ressources s'est élevée mensuellement à :

1142 euros pour les personnes en situation de Handicap

1147 pour les Personnes âgées, correspondant à 88% du SMIC.

Le nombre de bénéficiaires a considérablement augmenté (presque 20%) grâce à la recherche active des « invisibles ».

✓ **Le service de portage de repas à domicile**

La restauration à domicile continue à développer la prestation en termes de qualité des repas et de choix des menus. La tarification des repas livrés au domicile, comme celle du restaurant Jeanne d'Albret, varie entre 3 euros (bénéficiaires du CMR) et 8,50 euros (ressources supérieures au salaire médian) reste inchangée depuis 2016. Une enquête satisfaction est envisagée en 2023.

✓ **La téléassistance**

Depuis 2017, le CCAS a décidé la prise en charge intégrale et pour tous des frais de téléassistance. Un nouveau prestataire suite au lancement du marché par le Département de téléassistance, VITARIS, a pris le relai mi-2022 maintenant l'offre de sécurité 7/7 et 24/24 aux personnes isolées et fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap. Ce nouveau marché dispose de nouvelles options plus ciblées comme l'installation de boîte à clefs sur le palier pour faciliter l'accès des professionnels aux domiciles des bénéficiaires les plus fragiles et un dispositif d'alerte en cas de chute. Le CCAS reçoit chaque jour les comptes-rendus d'alertes et assure un suivi individualisé pour les personnes concernées. 69 nouvelles installations ont été réalisées sur l'année.

AIDES FACULTATIVES		2018	2019	2020	2021	2022
Prime de chauffage puis ASD	Bénéficiaires	304	-	-	-	-
	Coût CCAS en €	39 260				
CMR Personnes Âgés	Bénéficiaires	126	144	145	146	169
	Coût CCAS	202 342	220 453	219 135	232 175	294 188
CMR Handicapés	Bénéficiaires	83	92	96	100	120
	Coût CCAS	191 477	203 572	185 964	196 294	228 345
Prise en charge accueil de jour	Bénéficiaires	7	6	6	0	7
	Coût CCAS	5 129	6950	1629	0	3429
Restauration à domicile	Bénéficiaires	106	108	197	161	124
	<i>Nouvelles demandes</i>	58	37	88	31	44
	Nombre de repas	14 718	17 544	25824	19774	19402
	Coût CCAS	45 768€	62 016€	81 990	57076	61382
Téléassistance:	Bénéficiaires	350 +12 %	392 +12%	425 +8.5%	431 +1.4%	445 + 3.2%
	Coût CCAS	35 944€	36 800€	41 424	44968	35373*
Coût total pour le C.C.A.S.		519 920€	529 791	530 142	530 513	622 727

*Le 4^{ème} trimestre 2022 n'a pas été entièrement facturé, à la faveur du changement de prestataire par le Conseil Départemental (Vitaris a remplacé Mondial Assistance).

5 - Le Soutien aux partenaires du maintien à domicile

✓ AIDAPAC

Considérant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signée en 2021 entre le CCAS et l'Aidapac et la convention financière 2022/2023, une subvention de 180 000 € a été validée avec un versement en 2022 de 159.500€ du fait de 20 500 euros non-utilisés en 2021. Ce soutien annuel aux actions du Service d'Aide A Domicile (SAAD) répond à 6 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la qualité du service rendu aux Charentonnais
- Axe 2 : Amélioration des conditions de travail des professionnels
- Axe 3 : Dynamique territoriale
- Axe 4 : Aide aux aidants non-professionnels
- Axe 5 : Accès aux droits avec accord du CCAS
- Axe 6 : Complémentarité entre l'aide et le soin

✓ Accueil de jour

Avec la réouverture de l'accueil de jour au mois de mars, celui-ci commence à retrouver son activité avec une fréquentation de 7 personnes sur les 10 places autorisées. La collectivité poursuit la prise en charge financière à hauteur de 65% pour les personnes imposables et de 85% pour les non imposables pour un montant de 3 429€ en 2022 (pour mémoire 1 629 € pour 6 personnes sur l'année 2020).

Un partenariat avec la résidence Jeanne d'ALBRET a été réamorcé permettant de lutter contre les stéréotypes négatifs de la vie en établissement facilitant du parcours résidentiel des personnes âgées.

6 - La coordination gérontologique : Situations complexes et complémentarité d'actions

La coordination gérontologique regroupe une vingtaine de participants de tous les secteurs, social (comme les équipes de l'Espace Autonomie et de l'EDS), médical (comme le réseau d'infirmier Idel Santé, l'UMGP et le CMP), médico-social (Aidapac, Clapa, Ehpad), institutionnel (comme les bailleurs sociaux) ou associatif (Petits frères des pauvres et Conférence Saint-Vincent de Paul). Ce travail partenarial s'enrichit par les échanges interdisciplinaires des intervenants consacrés aux situations les plus complexes, tant dans leur durée de résolution que de leur mise en œuvre.

Au-delà de l'examen des situations complexes, une meilleure connaissance de l'offre et l'organisation d'échanges de pratiques sont développées autour des actions de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés.

Projets 2023

- Développer le partenariat avec l'Université Inter-âges afin d'élargir l'offre culturelle ;
- Travailler avec les associations de retraités charentonnaises afin de coordonner l'offre de services ;
- Soutenir la circulation douce (vélo à assistance électrique Rickshaw pour seniors) en favorisant l'intergénérationnel par la rencontre des publics ;
- Faciliter et sécuriser les inscriptions et les encaissements des services seniors grâce au déploiement du logiciel « Sonate » (paiement en ligne, voire inscription sur portail) ;
- Développer la communication numérique avec les seniors ;
- Organiser une sortie commune à la mer avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrées.



Accueil des réfugiées ukrainiennes en mars 2022